

COMPTE-RENDU SESSION DU MERCREDI 09 OCTOBRE 2019

Le Conseil municipal dûment convoqué le 01.10.2019, s'est réuni en session ordinaire le mercredi neuf octobre 2019, à dix-neuf heures trente, sous la Présidence de Martine FOURDRAINE.

Etaient présents : Mme FOURDRAINE, Mr ROBLAIN, Mr RADUJET et dans l'ordre du tableau : Mr BÉDOUILLAT, Mr LEJOT, Mme LOGRE, Mr DÉsirÉ, Mme SARAZIN.

Etaient absents excusés : Mme PIPARD, pouvoir donné à Mr DÉsirÉ,
Mr SCHIEBEN, pouvoir donné à Mme FOURDRAINE.

Etait absent : Mr RIVES.

Secrétaire de séance : Mme Carine SARAZIN.

1) PERSONNEL COMMUNAL : CRÉATION D'UN POSTE D'AGENT TECHNIQUE CONTRACTUEL

Madame le Maire indique que l'agent Bernard Chevrier a fait une demande de renouvellement de sa mise en disponibilité, pour une durée d'un an à compter du 03/11/19 ; cette dernière a été actée. Ainsi, afin de pourvoir à la vacance d'emploi, Madame le Maire propose de créer un poste d'adjoint technique territorial contractuel, pour une durée d'un an, soit du 04 novembre 2019 au 31 octobre 2020, rémunération basée sur le premier échelon de l'échelle C1, soit indice brut : 348 – Indice majoré : 326. Le Conseil municipal accepte, à l'unanimité des voix, cette proposition.

2) AVIS SUR LA CONVENTION DE PARTENARIAT PROPOSÉE PAR LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL POUR LE DÉVELOPPEMENT DES BIBLIOTHÈQUES-DÉPÔTS

Madame le Maire indique que le Conseil départemental s'emploie à revoir la relation contractuelle avec ses partenariats dédiés à la lecture publique et dans ce cadre une nouvelle convention a été proposée à la Commune, actuellement doté d'un relais bibliobus. Le Conseil municipal accepte, à l'unanimité des voix, les termes de la convention et autorise Madame le Maire à la signer.

3) INDEMNITÉS EN FAVEUR DES COMPTABLES DU TRÉSOR POUR 2019

Le Conseil municipal décide, à la majorité des voix (9 pour – 1 contre), d'attribuer l'indemnité au taux de 50 % aux deux comptables du Trésor en poste à la trésorerie de Saint-Amand durant l'année 2019.

4) POINT DES TRAVAUX ET ENGAGEMENTS FINANCIERS 2019

- Voirie : Madame le Maire indique que les travaux de voirie sont en cours sur la route des Baudons et les routes adjacentes. De même, la livraison de 4 camions de cailloux vient d'être effectuée et la mise en place d'enrobé à froid est programmée.

- Bâtiments : une fenêtre du logement communal situé route d'Ineuil a été remplacée, la grande porte de l'église vérifiée et peinte, le moteur de volée de la cloche n°3 a été remplacé, les menuiseries de la boulangerie ont été repeintes.

- Cimetière : l'implantation du nouveau columbarium est en cours.

Des dysfonctionnements viennent d'apparaître : l'étanchéité de la toiture d'un appentis à la boulangerie, panne des chauffe-eau de la boulangerie et du stade.

5) QUESTIONS DIVERSES

- Madame le Maire indique au Conseil municipal s'être renseignée sur les mesures d'accompagnement qui existent en matière de stérilisation des chats sans propriétaires identifiés compte tenu du nombre croissant d'animaux en centre bourg et des problématiques de sécurité et d'hygiène que cela impliquent. Malheureusement, le coût laissé à la charge de la Commune est dissuasif. Cette question, qui relève de la négligence, voire de l'incivisme de quelques personnes, inquiète les élus.

- Outre, la cérémonie du 11 novembre, l'organisation des fêtes de fin d'année est planifiée, dont le repas et la remise des colis en faveur des aînés de la Commune ; la cérémonie des vœux 2020 aura lieu le samedi 11 janvier.

.../...

- Madame le Maire fait un point sur le dossier éolien :
 - . recours Nordex contre la Commune de Touchay : le Tribunal Administratif d'Orléans a annulé les arrêtés pris par Madame le Maire de Touchay interdisant, aux véhicules de plus de 3,5 T, l'utilisation des voies communales n°5 et 9 et du chemin rural mitoyen de Boisroux aux Chagnons,
 - . recours des anti-éoliens contre le ministère de la transition écologique et solidaire, devant le Conseil d'Etat : pas de décision à ce jour,
 - . le redémarrage du chantier est en cours de préparation.

- Cdc : MFo indique que cette dernière est lauréate d'un Contrat de Transition Ecologique qui reste à être co-construit avec des partenaires publics et privés. Le projet s'articule autour de 4 axes : agriculture et Projet Alimentaire de Territoire permettant de valoriser les circuits courts – plateforme énergétique de rénovation de l'habitat avec guichet unique d'information – création d'une société d'économie mixte EnR et l'économie croissante verte.

- Madame le Maire remet aux membres du Conseil municipal des supports relatifs au SCOT et au PNR portées par le Pays Berry St-Amandois, permettant ainsi une mise à jour des connaissances des élus.

Affiché le 14 octobre 2019

**Le Maire,
Martine Fourdraine,**